

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 MAI 2019

## OBJET : MAISON DE SANTE : DESIGNATION DES PARCELLES ACQUISES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 janvier 2019 portant réalisation d'une Maison de Santé par l'acquisition des 3/5<sup>ème</sup> de l'ancienne supérette du village,

VU l'ordonnance intermédiaire établie par le Bureau Foncier du Tribunal d'Instance de Mulhouse le 15 avril 2019

Le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de préciser les parcelles cadastrales concernées par cette acquisition, à savoir :

- Acquisition en totalité :
  - Section C parcelle n° 377/109 d'une contenance de 0.78 ares
  - Section C parcelle n° 379/109 d'une contenance de 1.15 ares
  - Section C parcelle n° 380/109 d'une contenance de 1.10 aresSoit un total de 3.03 ares
  
- Quote-part des parcelles suivantes servant à l'accès, aux parkings, aux espaces verts, et comportant les réseaux en souterrain :
  - Section C parcelle n° 275/108 d'une contenance de 2.29 ares
  - Section C parcelle n° 375/109 d'une contenance de 0.46 ares
  - Section C parcelle n° 378/109 d'une contenance de 7.01 ares
  - Section C parcelle n° 381/109 d'une contenance de 7.67 ares

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la décision du 3 janvier 2019 et valide l'acquisition des parcelles précitées, pour un montant de 115 000€, auxquels se rajoutent les frais de notaire.

***Unanimité***

## OBJET : MAISON DE SANTE : REALISATION DU PARKING

Le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis réceptionnés en mairie relatifs à la réalisation du parking de la future Maison de Santé.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte le devis de l'entreprise SAS BFM pour un montant estimatif de 23 991.50€HT, soit 28 789.80€TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la Commune à l'article 21318 opération n° 294 "Création Maison de Santé".

***Unanimité***

## OBJET : MAISON DE SANTE : PRESENTATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE APPROUVE

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans du permis de construire approuvés de la Maison de Santé :

- Façade Sud
- Façade Nord
- Façades Est et Ouest
- Plan des installations intérieures (cloisonnement)

L'Assemblée valide l'ensemble de cette présentation.

***Unanimité***

## **OBJET : MAISON DE SANTE : APPROBATION DE L'APPEL D'OFFRES**

Le Maire présente à l'Assemblée l'ensemble des lots prévus pour l'appel d'offres de la Maison de Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des documents présentés en précisant les différents lots et les estimatifs ci-après :

- Lot 1 : Démolition – Gros-Œuvre – VRD  
62 400.00€HT → 74 880.00€TTC
- Lot 2 : Couverture – Zinguerie – Etanchéité  
25 348.00€HT → 30 417.60€TTC
- Lot 3 : Menuiseries extérieures  
25 000.00€HT → 30 000.00€TTC
- Lot 4 : Plâtrerie – Isolation  
53 969.00€HT → 64 762.80€TTC
- Lot 5 : Electricité  
27 695.00€HT → 33 234.00€TTC
- Lot 6 : Sanitaire – Climatisation – VMC  
51 000.00€HT → 61 200.00€TTC
- Lot 7 : Sols PVC – Faïences  
22 116.00€HT → 26 539.20€TTC
- Lot 8 : Menuiserie intérieure – Signalétique  
19 500.00€HT → 23 400.00€TTC
- Lot 9 : Peinture intérieure – Enduit extérieur  
19 240.00€HT → 23 088.00€TTC
- Lot 10 : Signalétique extérieure  
3 500.00€HT → 4 200.00€TTC

Le calendrier de l'appel d'offres et de l'attribution des lots est également approuvé par le Conseil Municipal.

***Unanimité***

## **OBJET : SALLE DES FÊTES : TRAVAUX DE RENOVATION**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de réaliser divers travaux de rénovation à la salle des fêtes.

Après présentation des différents devis réceptionnés en Mairie, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'accepter les offres suivantes :

- Remplacement des fenêtres  
⇒ Estimation : 13 828.78€HT soit 16 594.54€TTC (WEHR)
  - Réfection des façades  
⇒ Estimation : 22 416.67€HT soit 26 900.00€TTC (MAMBRE)
- TOTAL : 36 245.45€HT soit 43 494.54€TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de la Commune par prélèvement de la somme de 20 000€ à l'article 020 "Dépenses Imprévues d'Investissement", à rajouter à l'article 21318 opération 252 "Rénovation Bâtiments Communaux".

***Unanimité***

## **OBJET : SALLE DES FÊTES : REFECTION DE LA CHAUFFERIE**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de réaliser des travaux de réfection de la chaufferie de la salle des fêtes, suite à la vétusté des installations actuelles.

Après présentation des différents devis réceptionnés en Mairie, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'accepter l'offre de l'entreprise GRETER de RETZWILLER, pour un montant de 21 478.00€HT, soit 25 000.39€TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de la Commune par transfert de la somme de 20 000€ de l'opération 243 "Accessibilité Bâtiments Communaux" et par prélèvement de 6 000€ à l'article 020 "Dépenses Imprévues d'Investissement", à l'opération à créer n° 296 "Réfection de la chaudière de la salle des fêtes", article 21318.

**Unanimité**

**OBJET : CIMETIERE : REFECTION DU CAVEAU**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de rénover le caveau communal au cimetière, pour pouvoir y poser les urnes des concessions échues non renouvelées, ou abandonnées.

Après présentations des offres réceptionnées en Mairie, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide d'accepter l'offre de l'entreprise MAMBRE pour un montant de 3 688€HT, soit 4 425.60€TTC, pour la réfection intérieure du caveau communal.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de la Commune à l'article 21316 opération 287 "Rénovation Caveau Communal"

**Unanimité**

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE : REFECTION DE LA RUE DES PRES ET DE LA RUE BELLEVUE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des couches de roulement de la rue des Prés et de la rue Bellevue nécessite une réfection complète des enrobés de ces voies.

Après présentation des divers devis réceptionnés en mairie, l'Assemblée, après en avoir délibéré, accepte les offres suivantes :

- Rue des Prés :
  - ⇒ Devis entreprise COLAS : 11 210.23€HT soit 13 452.28€TTC
- Rue Bellevue :
  - ⇒ Devis entreprise COLAS : 6 906.32€HT soit 8 287.58€TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 de la Commune à l'article 2112 opération 272 "Travaux de voirie".

**Unanimité**

**OBJET : EAU POTABLE : VANNES DE QUARTIER ET POTEAU D'INCENDIE**

Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de faire installer des vannes de quartier (4), afin de permettre de couper l'eau par secteur en cas de problème sur le réseau.

Par la même occasion, un poteau d'incendie servant de purge en fin de réseau devra être remplacé.

Après présentation des devis réceptionnés en Mairie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les offres de prix de l'entreprise SAS BFM, pour un montant total de 10 490.76€HT, soit 12 588.91€TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de l'Eau à l'article 2157 opération 33 "Vannes de secteur".

**Unanimité**

## **OBJET : ACQUISITION D'UN ABRI BOIS (LA BOULE MONTREUSIENNE)**

Le Maire présente à l'Assemblée la demande faite en Mairie par l'Association La Boule Montreusienne, pour l'acquisition et l'installation d'un abri bois sur l'ancien terrain de tennis, afin de pouvoir y stocker le matériel de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'offre de TRIGANO JARDIN pour un abri de 19.8m<sup>2</sup>, au prix de 1 665.83€HT (1 999.00€TTC), ainsi que le devis de l'entreprise SAS BFM pour un montant de 1 562.13€HT (1 874.56€TTC), pour les travaux d'aménagement, soit un total de 3 227.96€HT (3 873.56€TTC).

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2019 de la Commune à l'article 21318 opération à créer n°297 "Acquisition d'un abri bois", par prélèvement de la somme de 2 500€ à l'opération n° 270 "Travaux Gare", et de 1 500€ à l'article 020 "Dépenses Imprévues d'Investissement".

***Unanimité***

## **OBJET : INSTALLATION D'UN GARAGE (MONTREUX-SPORTS)**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité d'installer un garage au stade de football afin de pouvoir y ranger le tracteur et le matériel d'entretien du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société ZAPF pour un coût de 5 080€HT, auquel il faut rajouter 840€HT de fondations, réalisées par l'entreprise SAS BFM, soit un total de 5 920€HT (7 104€TTC).

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2019 de la Commune à l'article 21318 opération à créer n° 298 "Installation d'un garage", par prélèvement de la somme de 7 500€ à l'opération 270 "Travaux gare".

***Unanimité***

## **OBJET : DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES ET ORGANISMES EXTERIEURS**

- Commission des Finances :
  - Président : TRABOLD André, Maire
  - Membres : - BARBIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe
  - BERCHTOLD Joël, 2<sup>ème</sup> Adjoint
  - GAUTHERON David, 3<sup>ème</sup> Adjoint
  - BOITEUX Léa
  - GOURDON Serge
  - HAEMMERLE Muriel
  
- Commission "Cadre de Vie – Fêtes et Cérémonies"
  - Président : BARBIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe
  - Membres : - GAUTHERON David, 3<sup>ème</sup> Adjoint
  - BOITEUX Léa
  - SOPPELSA Claudio
  - GRESSOT Muriel
  - VEIRY Claudine
  - DOLLE Éric
  - DOUVILLE Muriel

- Commission "Urbanisme – Eau et Assainissement"  
Président : BERCHTOLD Joël, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Membres : - GAUTHERON David, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
- SOPPELSA Claudio  
- VIDALE Christian  
- GRESSOT Muriel  
- VEIRY Claudine
  
- Commission "Bâtiments Communaux – Culture et Patrimoine"  
Président : GAUTHERON David, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
Membres : - SOPPELSA Claudio  
- DOLLE Éric  
- GOURDON Serge  
- VEIRY Claudine  
- HAEMMERLE Muriel  
- BOITEUX Léa
  
- Commissions réunies :  
Président : TRABOLD André  
Membres : Tous les Conseillers Municipaux
  
- Commission d'Appels d'Offres :  
Président : TRABOLD André, Maire  
Titulaires : - BERCHTOLD Joël, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
- GAUTHERON David, 3<sup>ème</sup> Adjoint  
- SUTTER Guy  
Suppléants : - BOITEUX Léa  
- BARBIER Francine, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
- SOPPELSA Claudio
  
- Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux :  
Titulaires : - HAEMMERLE Muriel  
Suppléant : - DOUVILLE Muriel
  
- PETR du Pays du Sundgau :  
Titulaires : - SUTTER Guy  
- BERCHTOLD Joël, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Suppléants : - TRABOLD André, Maire  
- HAEMMERLE Muriel
  
- EPAGE LARGUE:  
Titulaires : - BERCHTOLD Joël, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
- VIDALE Christian  
Suppléants : - SOPPELSA Claudio  
- DOUVILLE Muriel

L'ensemble du Conseil Municipal approuve la constitution de ces commissions et organismes.

**Unanimité**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

***Unanimité***